

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 00853 Numéro SIREN : 424 349 835 Nom ou dénomination : A.D.S.
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/04/2024 sous le numéro de dépôt A2024/004794

ADS

SARL

390 avenue Philippe Lamour

30 300 BEAUCAIRE

424 349 835 RCS Nîmes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ADS

Articles L.223-43 & L.224-3 du Code de Commerce

SARL ADS
390 avenue Philippe Lamour
30 300 BEAUCAIRE

424 349 835 RCS Nîmes

RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
ADS,
DE SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE,
EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision des associés en date du 22 avril 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actifs social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.



1. Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 font apparaître un total bilan d'un montant de 749 466 euros. A l'actif, ce bilan est principalement composé d'actif immobilisé pour 64 372 euros, de matières premières et autres approvisionnements pour 94 815 euros, de créances clients pour 239 396 euros, de disponibilités pour 325 167 euros.
- Le passif du bilan au 31 décembre 2023 se compose principalement d'emprunts et dettes assimilées pour 37 045 euros, de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 152 663 euros, et dettes fiscales et sociales pour 42 311 euros.
- Il n'a pas été constaté de provision pour risques et charges.
- La situation arrêtée au 31 décembre 2023 montre un résultat bénéficiaire de 46 199 euros, ce qui amène les capitaux propres de la société à 517 447 euros. Ainsi, la situation arrêtée laisse apparaître que les capitaux propres sont supérieurs au capital social de la société de 40 000 euros.
- La situation arrêtée fait également apparaître un chiffre d'affaires de 1 286 089 euros pour douze mois d'activité sur l'exercice 2023. Comparé à l'exercice précédent, cela suggère une amélioration de l'activité au regard des 1 244 502 euros générés pour l'année 2022.

2. Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été consenti au profit des associés ou des tiers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à SAINT JEAN DE VEDAS,
Le 23 avril 2024

AUDIT ASSOCIÉS MÉDITERRANÉE, représentée par
Jean-Paul LACOMBE

Commissaire aux Comptes et Commissaire à la Transformation

